A Mantes-la-Ville (FN), un fichier de l'ancienne mairie "socialiste" recensait les musulmans

écrit par Tommy Fransen | 11 juin 2016



C'est une liste dont l'ancienne municipalité socialiste de Mantes-la-Ville se serait bien passée.

Les auditions auprès de la police judiciaire de Versailles se poursuivent alors que les enquêteurs ont été alertés il y a plusieurs mois, via un courrier anonyme, de l'existence d'un document recensant les personnes musulmanes de cette commune de 20 000 habitants, selon *Le Parisien*. Les enquêteurs veulent savoir si l'ancienne mairie aurait pu y avoir recours à des fins électorales.

Un éventail de noms et prénoms maghrébins et africains y est minutieusement dressé, dont beaucoup seraient ceux de membres de l'association des musulmans de Mantes-sud ou de la liste du Parti socialiste (PS) aux municipales. « À gauche, un chiffre indique le bureau dans lequel votent ces habitants. A droite, figure un prénom censé être le référent du bureau de vote concerné », décrit le journal.

La liste aurait été constituée pour démarcher les électeurs musulmans dans le cadre de la campagne électorale lors des élections municipales de 2014.

Une perquisition a déjà été menée le 25 mai dernier à l'hôtel de ville par les enquêteurs de la division des affaires économiques et financières de la police judiciaire de Versailles. « D'après le courrier, l'idée était d'établir un fichier afin de préparer les élections municipales (de 2014, ndlr) (...) Mais en spécifiant la religion des habitants, on tombe quand même dans le fichage ethnique, ce qui est illégal », avait alors confié une source proche du dossier, relayée par le quotidien régional.

Un document dont l'ancienne maire, Monique Brochot (PS), nie avoir eu connaissance : « Je tombe des nues ! Je n'ai jamais entendu parler d'un tel fichier que je n'aurais jamais toléré ni cautionné. » Et d'ajouter : « Durant les campagnes électorales il est fréquent de se procurer les listes électorales auprès de l'état civil pour ensuite démarcher des électeurs bien particuliers comme des commerçants que, mais il est formellement interdit de les ficher par catégorie. »

Yabiladi

Note de Christine Tasin

Serait-ce les mêmes qui avaient tiré à vue sur Robert Ménard quand il avait parlé du pourcentage d'enfants musulmans dans les écoles de Béziers ?